

Le 12 novembre 2014

Monsieur Gaétan Barrette  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy – 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Réflexions sur l'organisation des soins et des services de santé mentale dans la région de la Capitale-Nationale dans le cadre du projet de Loi 10**

Monsieur le Ministre,

Nous adhérons aux orientations du projet de Loi 10 ayant entre autres pour objectif de placer l'utilisateur au centre des préoccupations et des décisions de même qu'à faciliter et simplifier son accès aux soins et aux services.

Au moment où se terminent les consultations particulières et les auditions publiques en lien avec le projet de Loi 10, que des réflexions s'amorcent sur les nouvelles structures et l'implantation du CISSS dans la région de la Capitale-Nationale, les membres du conseil d'administration de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ), accompagnés des divers conseils professionnels ainsi que de la Direction de l'IUSMQ et du centre de recherche, désirent partager au ministre et à son entourage quelques pistes à considérer pour améliorer l'offre globale de soins et de services pour les personnes présentant une problématique de santé mentale dans la région de la Capitale-Nationale.

***Intégration des soins et des services de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes en santé mentale sous une gouverne commune***

Le projet de Loi 10 s'inscrit dans l'élan de l'intégration des soins et des services déjà initié dans la région de la Capitale-Nationale. En 2006, avant même que l'établissement soit reconnu Institut universitaire en santé mentale (2009), le D<sup>r</sup> Philippe Couillard, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, avait délégué la gestion du Plan régional des effectifs médicaux spécialisés en psychiatrie (PREM) à l'IUSMQ pour la région de la Capitale-Nationale. Cette forme novatrice de gestion du PREM a depuis permis dans le cadre d'ententes de partenariat entre les établissements de mieux gérer les ressources et l'accès aux lits de psychiatrie.

En 2013, sous le leadership de l'IUSMQ, un comité d'arrimage des soins et des services de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes a vu le jour dans notre région. Soutenus par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, les décideurs se réunissent mensuellement dans le but d'améliorer la fluidité à travers le continuum.

Récemment, nous avons contribué à la mise en place d'un consortium de recherche en santé mentale des jeunes qui unit les cinq établissements de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lignes de la région. Au-delà d'une meilleure coordination des soins, ce programme vise à mettre en place un processus de détection précoce capitalisant sur les récentes percées scientifiques. Pour réaliser ce plan de recherche et d'intervention, l'accès à de grandes populations de jeunes à haut risque de développer la maladie est crucial; nous devons développer de plus grandes cohortes que celles qui existent déjà dans l'Est-du-Québec. L'avenir en santé mentale passe indéniablement par la prévention, le dépistage et l'intervention précoces.

De plus, la majorité des établissements publics et des organismes communautaires en santé mentale de la région partage déjà un système commun d'information sur les usagers, le SIU créé à l'IUSMQ.

Le projet de Loi 10 est une opportunité de consolider les acquis et d'entreprendre de nouvelles initiatives visant à mieux intégrer les soins et les services de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes en santé mentale dans la région. C'est aussi un tournant pour répartir équitablement les ressources afin que l'ensemble de la population reçoive des soins et des services de qualité qui sont accessibles.

### ***Intégration des ressources professionnelles et médicales hospitalières au sein de l'IUSMQ***

En ce sens, il serait justifié de regrouper toutes les ressources médicales et professionnelles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes sous la gouverne de l'IUSMQ. Ainsi, il faudrait compléter une véritable intégration verticale des ressources professionnelles et médicales hospitalières au sein de l'IUSMQ pour améliorer l'accès aux diverses équipes professionnelles qui viennent en soutien à la pratique médicale, contribuant ainsi à une meilleure fluidité de la trajectoire avec la 1<sup>re</sup> ligne. Une telle approche pourrait, nous le croyons, optimiser l'utilisation des divers plateaux techniques et professionnels disponibles en psychiatrie dans la région.

Ainsi, cette gestion unique des ressources favoriserait le développement des soins et des services déjà offerts en 1<sup>re</sup> ligne. Une telle approche ne pourrait qu'engendrer des retombées positives dans le transfert des connaissances, dans le maintien des compétences de plusieurs professions sur la base des meilleures pratiques en santé mentale, sans oublier une meilleure intégration de la recherche à la dispensation des soins cliniques.

### ***Un Centre de recherche en neurosciences et en santé mentale en plein essor***

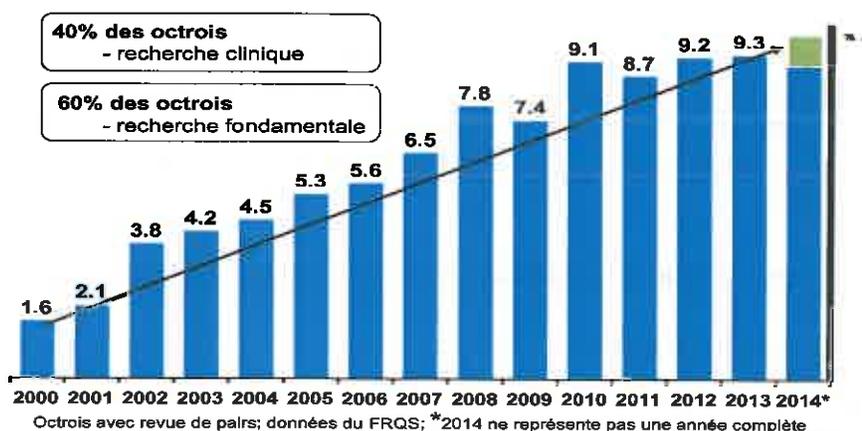
Le Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (CRIUSMQ) est le plus grand centre de recherche en neurosciences et en santé mentale de la grande région de Québec et l'un des trois plus importants centres dans ce domaine au Canada.

Dans la foulée de l'initiative en neurophotonique qui marque une des grandes spécificités du CRIUSMQ et de l'Université Laval (UL), le centre a obtenu une Chaire d'excellence en recherche du Canada en Neurophotonique parmi les onze chaires octroyées au pays au dernier concours, toutes disciplines confondues. Il s'agit d'un des plus importants programmes de financement dans le monde qui vise à attirer au Canada les meilleurs chercheurs de la planète. Sa venue à l'IUSMQ constitue à elle seule une grande réussite et occupera le cœur d'une remarquable initiative de développement pour les prochaines années en préconisant des techniques non invasives pour mieux étudier et comprendre le cerveau.

Lors de la dernière visite d'évaluation, la performance du centre lui a valu une cote « exceptionnelle » par le comité évaluateur du FRQ-S. Il a notamment souligné le caractère unique d'intégration transdisciplinaire et transtechnologique des travaux scientifiques.

La croissance soutenue et accélérée que le CRIUSMQ connaît depuis plus de dix ans se maintient en termes d'octrois de recherche de la part d'organismes avec revue de pairs reconnus par le FRQ-S (de 1,6 M \$ en 2000 à 9,3 M \$ en 2013), de nombre de chercheurs recrutés et d'étudiants.

Avec la création du CISSS, il est souhaitable que notre Centre de recherche maintienne un statut autonome pour préserver sa compétitivité au sein des organismes subventionnaires pour le caractère unique et la qualité de ses travaux de recherche sur le cerveau. Une quelconque intégration à d'autres centres de recherche pourrait avoir un impact important pour son développement et compromettre son leadership dans plusieurs domaines de l'étude du cerveau.



***La représentativité de la santé mentale au sein de la gouvernance du CISSS, notamment en s'assurant que des mécanismes soient prévus afin que la voix des personnes présentant un trouble mental soit entendue et considérée***

L'IUSMQ a mis en place des initiatives novatrices afin d'associer davantage les personnes qui présentent un trouble de santé mentale et leurs proches dans l'offre de soins et de services. Entre autres, nous pouvons compter sur cinq pairs-aidants et un comité des usagers actif, qui de par

leur expérience de vie, contribuent à enrichir les soins dispensés par notre établissement. D'ailleurs, la région de la Capitale-Nationale se distingue avec une cohorte d'environ 25 pairs-aidants, dispersés au sein des établissements publics et des organismes communautaires, qui veillent à ce que les intérêts des personnes vivant avec un trouble mental soient considérés et protégés au quotidien.

Le Plan d'action en santé mentale souscrit à des initiatives visant à associer davantage les usagers et leurs proches aux milieux où se donnent les soins et les services. Le CISSS, qui aura la responsabilité de considérer les divers besoins d'une clientèle de plus de 700 000 habitants, devra s'assurer que des mécanismes soient mis en place pour que les besoins des clientèles, plus particulièrement des clientèles vulnérables comme celles ayant un trouble mental, soient entendus et surtout considérés dans l'évolution et le développement de l'offre de soins et de services de la Capitale-Nationale.

Nous croyons fermement qu'une gestion intégrée de tous les soins et services en santé mentale permettra des avancés dans l'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins et aux services, et ce, toujours plus près de la communauté.

Nous sommes à l'aube de découvertes importantes au Québec dans le secteur des neurosciences et de la santé mentale, notamment dans la région de la Capitale-Nationale. Celles-ci amélioreront les soins et les services, plus particulièrement en ce qui a trait au dépistage, à la prévention et à l'intervention précoce de cette maladie. Nous devons en être fiers et promouvoir le secteur de la recherche et son intégration dans les soins et les services tout en contribuant à l'enseignement des meilleures pratiques.

En terminant, Monsieur le Ministre, considérant les réalisations des dernières années de notre Institut et de sa contribution à l'avancement de la cause de la santé mentale, nous souhaitons que les budgets dévolus actuellement à ce secteur d'activité au sein du réseau et la participation des usagers soient protégés pour ne pas compromettre le développement de l'offre de soins et de services en santé mentale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente du conseil d'administration,



Raymonde Touzin.